

Photos prouvant l'existence de la torture

Photos d'Unai Romano arrêté par la Garde Civile

Photos
réalisées dans
la prison le
jour suivant
son arrestation,
alors qu'il était
toujours dans
une situation
de mise au
secret



Ce reportage est un résumé de ce qu'a subi UNAI ROMANO dans les dépendances policières pendant les 5 jours où il a été placé sous mise au secret (Commissariat de police, hôpital et le centre pénitencier de Soto del Real). Le 12 septembre, les avocats Iñigo Elkoro et Juan

Karlos Ioldi purent lui rendre visite, alors qu'il était toujours dans un état lamentable.

UNAI ROMANO a été arrêté à 4 heures du matin le 6 septembre 2001, par des membres de la Garde Civile, qui lui attachèrent immédiatement les mains avec une corde. À la fin de la perquisition, ils lui mirent une cagoule sur la tête, jus-

qu'à ce qu'ils arrivèrent dans l'un des commissariats de la capitale d'Alava, Vitoria-Gasteiz.

Après être resté près de trente minutes dans une cellule, il fut transféré vers un commissariat de la Garde Civile à Madrid, trajet pendant lequel son traitement fut correct.

Il fut conduit dans une cellule, où il passa peu de temps, puis ils lui mirent un passe-montagne sur la tête et le firent monter dans une autre pièce. Ils commencèrent à le frapper pendant ce trajet avec une sorte de matraque matelassée ou gainée. Dans la pièce, ils continuèrent à le frapper à la tête pendant qu'ils le questionnaient. Lorsqu'ils cessaient de le frapper, ils lui mettaient un sac plastique sur la tête et le serraient au niveau du cou, jusqu'à ce qu'il s'asphyxie. L'application du sac se répéta plusieurs fois. De plus, on lui administra des décharges d'électricité dans les testicules et sur les lobes des oreilles, tout en le menaçant continuellement d'arrêter sa fiancée et sa famille...

Le jour suivant, il put expliquer les mauvais traitements qu'il était en train de subir, au médecin légiste.

Pendant le second jour de son arrestation, il subit les mêmes traitements que le jour antérieur pendant des interrogatoires sans la présence d'avocat. En plus des coups et décharges électriques, les agents l'obligèrent à réaliser différents exercices physiques (flexions, des flexions en étant accroupis...), et lorsque Unai tombait d'épuisement, ils le frappaient. Pendant l'un de ces interrogatoires, l'un des garde civil s'approcha de lui

et lui dit lui devait lui annoncer une mauvaise nouvelle. Plus tard, le garde civil lui apprit que sa mère était mort et ils le conduisirent directement en cellule.

Dans la cellule, il commença à sentir que son visage et sa tête gonflaient, jusqu'au point de perdre la vue. Poussée par la pression qu'il subissait, il décida que, coûte que coûte, il devait se sortir de là. Il décida donc de s'automutiler, tout d'abord, en se griffant les veines du poignet avec les ongles et les doigts, puis avec les dents. Plus tard, un garde civil entra, et lui ordonna de se mettre debout, de se tourner. Lorsqu'il vit qu'il avait la tête très enflée, il appela d'autres agents et ils décidèrent de l'emmener voir le médecin légiste. Celui-ci indiqua aux gardes civils qu'ils devaient immédiatement le conduire à l'hôpital. Et c'est ce qu'ils firent. Une fois à l'hôpital, (probablement l'hôpital Carlos III de Madrid), il subit différents examens (Radiographie, TAG...), de peur qu'il n'ait un os de la tête fêlé. Pourtant, les médecins ne purent examiner ses yeux du fait du gonflement généralisé de sa tête.

Dans un premier temps le médecin légiste annonça à son patient qu'il pouvait rester tranquille car il ne retournerait pas au commissariat de la Garde Civile, et qu'il allait être hospitaliser. Malgré cela, il fut de nouveau transféré dans dépendances de la Garde Civile, et plus précisément dans la pièce du médecin légiste. Il fut transféré à la prison de Soto del Real (Madrid), après avoir passé 7 h, de 15h30 à 22h25 dans la salle du médecin légiste. À la pri-



6 mois plus tard, les séquelles perdurent toujours

le juge l'interrompit, pour lui dire qu'il ne croyait absolument pas ces propos concernant des mauvais traitements qu'il aurait subis

son, un médecin fit un examen à Unai et prit deux photos après qu'il ait raconté ce qui lui était arrivé. Il commença à récupérer la vue, le deuxième jour qu'il passa à la prison de Soto del Real.

Le lundi 10 septembre, il reçut la visite de la secrétaire du Tribunal Central d'Instruction Numéro 1 de Madrid et du médecin légiste. Le 11 septembre, il fut transféré devant le Juge Guillermo Ruiz Polanco pour faire sa déposition. Dans les cellules du Tribunal de l'Audience nationale, Il relata une fois de plus au médecin légiste, les mauvais traitements qu'il avait enduré dans le commissariat. Une fois devant le juge, et lorsqu'il donna la parole à Unai, en plus de nier de faits dont il était inculpé, il relata les

mauvais traitements dont il avait été victime dans le commissariat. Pourtant, le juge l'interrompt, pour lui dire qu'il ne croyait absolument pas ces propos concernant des mauvais traitements qu'il aurait subis.

Avant la visite des avocats Ioldi et Elgoro, il avait eu l'opportunité de s'entretenir avec un troisième avocat, Iker Urbina. Cet avocat avait été désigné par la famille Romano pour assister Unai lors de la déposition devant le Juge. Mais le juge décréta que la déposition serait effectuée sous la mesure d' " incommunication " (mise au secret) et donc avec l'unique assistance d'un avocat commis d'office. Au moment où Unai fut conduit devant le Juge Guillermo Ruiz Polanco, celui-ci ordonna que toutes les personnes extérieures au Tribunal présentes à l'étage de sa cour, soient évacuées. Après la déposition judiciaire, alors qu'Unai était à la prison de Soto del Real, une plainte fut déposée au nom d'UNAI ROMANO auprès du Tribunal d'Instruction de Victoria-Gasteiz. Tribunal devant lequel fut déposé aussi bien le témoignage du plaignant, mais aussi des demandes de diligences, comme une requête de prise de déposition du plaignant, une requête de remise des rapports médicaux de l'Hôpital Carlos III, des Services médicaux du Centre Pénitencier Madrid V (Soto del Real) et du Tribunal Central d'Instruction N°1.

Le 13 septembre, après la visite faite à Unai par les deux avocats mentionnés au début de ce rapport, ils présentèrent un écrit devant le Tribunal de Garde de San



Unai Romano avant son arrestation

En réponse à la demande de M ROMANO, le médecin lui répondit que ce n'était pas lui qui allait lui apprendre son métier

Sebastian - Donostia, dans lequel ils constatèrent l'aspect d'UNAI ROMANO quand ils le virent. Dans cet écrit, ils relatent également des faits qui être constitutif de délit :

M Romano, une fois dans l'infirmerie de la prison de Soto del Real et d'après les recommandations de Maître Iker Urbina, premier avocat qui lui rendit visite, il demanda au médecin respon-



Unai Romano après 30 h de mise au secret au mains de la Garde Civile

Actuellement, les diligences initiées suites aux plaintes sont suivies dans le Tribunal d'Instruction N°25 de Madrid

sable de garde de la prison qu'il lui fasse les examens suivant, pour détecter l'origine des lésions qu'il présentait :

- analyse sanguine
- analyse d'urine

- spermogramme, pour vérifier s'il y avait du sang, un comptage des spermatozoïdes pour voir leur vitalité

- Audiométrie et impédancemétrie pour vérifier l'intégrité du tympan.

En réponse à la demande de M ROMANO, le médecin lui répondit que ce n'était pas lui qui allait lui apprendre son métier, et ainsi ces examens ne furent pas pratiqués. Négligeant cette demande, ce sont des preuves déterminantes pour l'instruction de la plainte pour torture déposée par M ROMANO qui ont été écartées.

Les avocats mentionnés plus haut, insistèrent pour qu'Unai Romano fasse une demande écrite au Sous-directeur médical de la prison pour que ces examens lui soient pratiqués. Et c'est ce qu'il fit. Pour leur part, les avocats interposèrent, le 13 septembre, une plainte judiciaire, relatant l'état dans lequel ils avaient vu Unai Romano et sollicitant également que soient pratiqué de façon urgente un certain nombre d'examen. Ces examens permettant d'éliminer l'origine des lésions ne furent pas pratiqués.

Actuellement, les diligences initiées suites aux plaintes sont suivies dans le Tribunal d'Instruction N°25 de Madrid. Depuis, UNAI ROMANO a confirmé son dépôt de plainte, plusieurs gardes civils ont été cités à déclarer en tant qu'inculpés ainsi que le médecin légiste du Tribunal de l'Audience Nationale qui l'avait examiné pendant sa période de mise au secret.

De la même façon, plusieurs prisonniers qui ont rencontré Unai Romano dans l'infirmerie de la prison de Soto del Real ont été cités comme témoins. Ce dossier est toujours ouvert, et en fase d'instruction.

Le 6 septembre 2001 vers 4 heures du matin, je dormais lorsque du bruit me réveille. Je sors dans le couloir et je vois des Gardes Civils casqués, vêtus de gilets pare-balles et je ne sais pas s'ils avaient aussi des pistolets, ils se disputent avec mes parents. Je m'approche et ils me demandent si je suis Unai Romano, je réponds que c'est bien moi, en même temps qu'ils m'agrippent pour me sortir de la maison, ils m'attachent les mains avec une corde. Au moment où ils me font sortir, ma soeur, mon frère et mes parents sortent également. Nous, les occupants de la maison, sommes dehors et l'on commence à entendre les bruits de portes, d'armoires. Mon frère demande des chaises pour mes parents qui sont âgés. Ils m'annoncent que je suis accusé d'appartenance à bande armée (association de malfaiteurs) et à ce moment là des gardes civils "en civil" et une greffière montent les escaliers, d'après ce que je pense me rappeler. Ils me menottent et disent qu'ils vont fouiller l'appartement. Ils commencent par ma chambre. Mes parents et moi sommes témoins, la greffière et les gardes civils inspectent tout. Il y a deux autres gardes civils qui me surveillent. Ils inspectent chaque papier, chaque livre, chaque partition. La fouille de ma chambre est interminable puisqu'il y a des choses à mon père et à moi, et que tous les deux nous avons l'habitude de tout garder, je dis souvent que nous sommes des chiffonniers. Ce qui les intéressent, ils le déposent sur la table: des papiers avec des numéros de téléphone d'amis, deux cartes de recharge de téléphone portable, des factures, les clefs de la voiture, des trucs du travail (papiers) et des tas de petits papiers appartenant à mon père comme à moi même. Ensuite ils posent les scellées de tous ce qu'ils embarquent provenant de

ma chambre et nous passons à la pièce suivante. Ce n'est la chambre de personne mais mon frère Gerardo Romano y dormait. Dans cette chambre également on passe beaucoup de temps, ils emportent le répertoire téléphonique de mon frère et d'autres petites choses dont je ne parviens plus à me souvenir. La greffière commence à fatiguer et le chef des gardes civils leur demande d'aller plus vite vu que cela devient pesant à cause du nombre d'armoires et de choses que nous avons dans la maison. Ils continuent avec la salle de bain, la chambre de ma soeur, celle de mes parents, le couloir d'entrée, le salon,

dans le grenier ils se méfient et se servent de moi pour les couvrir alors qu'ils ont la main sur leur holster. Ils n'emportent rien et lorsque nous descendons mon frère Luis Mari est rentré à la maison. Ils me laissent me doucher, m'habiller et "dire" au revoir à mes parents, mais sans dire un mot comme durant toute la fouille.

Ils me font descendre dans la hall de l'immeuble et me mettent dans un coin pendant qu'ils discutent de la façon dont ils vont me faire sortir, si l'un d'eux, si deux, dans quelle voiture, par où je rentre, par où eux vont rentrer, s'ils doivent me cacher ou pas... En fin de compte ils me cachent et deux d'entre eux m'emmènent. Je pense qu'il devait y avoir la presse et c'est ce qui explique autant de préparatifs. Ils me font entrer dans la voiture vers dix heures et demi du matin le 6 septembre, je crois.

La voiture m'emmène à un endroit que je ne connais pas. J'ai fait tout le trajet en silence la tête entre les jambes. A peine sorti, ils ne me préviennent pas qu'il y a des escaliers et je tombe sur les genoux. Ils me font entrer dans une cellule avec une cagoule, et me mettent contre le mur. J'ai des difficultés à respirer et le garde civil qui me surveille dit que je n'ai pas le droit de respirer.

Au bout d'un moment, ils me font grimper dans un fourgon et sans me menotter ils m'emmènent à Madrid. Le voyage s'effectue à grande allure d'après ce que je déduis du bruit du moteur. Lors du transfert quelqu'un vient où je me trouve et me demande d'après moi pourquoi ils m'ont arrêté, je réponds que c'est parce que je connaît quelqu'un qui a été appréhendé. Lui me conseille, comme ami, de collaborer, que jusqu'à maintenant ils se sont bien comportés avec moi et que je devrais collaborer.

Ils m'emmènent dans un commissariat, me fouillent à corps et

TEMOIGNAGE DE UNAI ROMANO IGARTUA

la terrasse et la cuisine. Ces dernières pièces, ils les inspectent plus rapidement et la seule chose que je me rappelle qu'ils aient emporté c'est mon répertoire avec les numéros de téléphone de mes amis qui se trouvait dans le couloir d'entrée.

Lors de la fouille, ma sœur et mon frère sont partis travailler. Nous sommes traités correctement et ma mère n'a eu de cesse de pleurer et de vouloir m'embrasser. Les scellées ont été posées et quand il semble que tout est terminé, ils se rappellent du grenier. Je monte avec deux gardes civils dans l'ascenseur et les autres montent deux minutes plus tard par les escaliers. Lorsqu'on rentre

me donnent 4 conseils très importants selon eux: leur obéir, garder les yeux fermés, ne pas regarder leur visage et si je croise une autre personne arrêtée de pas la regarder. Ils me font entrer dans une cellule et m'obligent à rester debout.

au bout d'un moment les interrogatoires commencent. Continuellement ils me demandent de collaborer pendant qu'ils me frappent à la tête avec des bâtons couverts d'adhésif ou de mousse, je ne sais pas exactement. Ils me disent si je connais machin, si je connais truc, si j'ai déposé une voiture piégée, si j'ai abattu quelqu'un... Ils disent que j'ai fait toute sorte de choses, moi je nie catégoriquement. A l'instant où je nie ils me frappent trois ou quatre fois avec les bâtons et ensuite ils me demandent à nouveau. Les coups s'abattaient sur ma tête et sur mon front (je me réfère à la partie couverte de cheveux lorsque je dis la tête). Lorsque j'étais "sonné" ils arrêtaient et me questionnaient au sujet de mes amis, de ma famille, où je sortais dans le vieux quartier de Vitoria, sur les serveurs de bars, sur le travail, sur la politique, sur les ikastolas, sur les Maisons de jeune. Quand je me calmais un peu après qu'ils m'aient donné de l'eau (eau qui me remettait d'aplomb, je ne sais si elle n'était pas droguée ou quelque chose dans le genre), les interrogatoires recommençaient, si je connais machin, combien de kilos contenait la bombe, combien de fois j'ai été en France, si la bombe avait une horloge...

J'ai subi tous les interrogatoires avec un masque sur les yeux, de ceux que l'on utilise pour dormir et par-dessus le masque, une cagoule. À chaque fois les interrogatoires étaient plus durs et ils sont parvenus à me mettre jusqu'à trois cagoules. Je crois que c'était pour amortir les coups, mais la sensation d'étouffer était terrible et je ne cessais de suer à grosses gouttes.

Autre chose que j'ai du subir ça a été l'asphyxie, ils me mettaient un sac en plastique sur la tête et ils le tenaient bien fermé jusqu'à ce que je vacille. Cela ils me l'ont fait 8 fois en

tout. Ensuite la même chose lorsque j'étais sonné, des questions sur mon mode de vie, sur où je vais, avec qui, et de l'eau et ça recommence.

Ils m'ont également obligé à effectuer des flexions, j'étais debout et ils me faisaient m'accroupir (ils appellent ça l'ascenseur) monter descendre, monter et descendre. Ils faisaient durer cela longtemps et je terminais totalement couvert de sueur. Lors d'une de ces sessions ils m'ont fait signer une feuille de papier pour le tribunal d'après ce que je me souviens, j'ai dû le refaire vu que je l'avais trempée de la sueur qui me tombait de la tête, des mains et des bras. Pour la signature la seconde fois ils m'ont fait me sécher.

Pendant les interrogatoires j'ai entendu des cris de douleur, je ne sais qui en étaient les auteurs, s'ils les poussaient eux-mêmes, mais ils étaient effrayants. J'ai pensé que c'étaient d'autres personnes arrêtées qu'ils torturaient en même temps.

Une fois, alors qu'ils me faisaient sortir d'un interrogatoire, et qu'ils me maintenaient debout, l'un d'entre eux est entré et il m'a seulement mis un masque, il m'a fait monter les escaliers que je venais de descendre et il m'a fait entrer dans une pièce où il y avait une femme. Elle s'est présentée comme étant le médecin légiste et m'a montré sa pièce d'identité. Elle datait de l'année 1989 et sur la photo elle portait des lunettes. La dame ou demoiselle n'en portait pas et si bien que je doutais qu'elle soit vraiment médecin légiste, j'ai répondu à ses questions. Elle s'appelait Léonore et de son nom je ne suis pas sûr. Elle m'a interrogé sur mon état de santé général et je lui ai dit que j'étais épuisé physiquement et je lui parlais des coups à la tête. Elle a regardé et dit qu'il n'y avait rien apparemment. Je ne me rappelle pas si je lui ai parlé du sac plastique (asphyxie) ou non. Elle m'a demandé si j'avais subi des opérations et je lui ai parlé de mon arythmie asymptomatique. Elle m'a dit qu'on était le jeudi 6 septembre 01 et qu'il était 20h45, d'après ce que je me rappelle. Elle m'a demandé si je voulais de l'eau et

j'ai bu 4 ou 5 verres comme si je n'avais jamais bu d'eau de ma vie. Elle a insisté pour que je boive lentement mais j'étais tellement anxieux que cela m'était égal. Cette eau ne m'a donné aucune sensation spéciale c'est pour cela que je continue à croire que l'eau des interrogatoires était droguée ou dopée. La pièce où m'examinait le médecin légiste faisait deux mètres sur cinq, il y avait une chaise et un petit lit où se trouvaient ses ustensiles médicaux et un lavabo. Les gardes civils se trouvaient derrière la porte et je pense qu'ils nous entendaient comme nous nous on pouvait les entendre. Elle m'a dit qu'elle reviendrait le lendemain matin et a appelé les gardes civils pour qu'ils m'emmènent.

Il me font entrer dans la cellule et au bout d'un moment ils me mettent le masque et la cagoule ou les cagoules (je ne sais combien ils m'en ont mis, je veux dire des cagoules). Ils m'emmènent dans un autre endroit et me demandent qu'est ce que j'ai dit au légiste, je commence à leur répondre, mais l'un d'eux m'interrompt en criant comme un fou qu'il savait parfaitement ce que j'avais dit. À l'instant même, il me frappe une vingtaine de fois consécutives avec, je pense, les fameux bâtons. Les interrogatoires recommencent, ils sont beaucoup plus sauvages qu'auparavant. Les questions sont les mêmes ou dans le même genre, si je connais truc, quand est ce que je l'ai vu, et la voiture piégée, est ce que je suis un activiste ou un collaborateur, combien de fois j'ai été en France et quand. À chaque fois que je réponds négativement ils me frappent violemment. Je suis debout. Ils m'interrogent constamment et les coups s'abattent à chaque fois plus fort, mais maintenant ce sont eux qui crient, ordonnant un tour par ici, un demi tour par là et reviens par ici... tout cela avec en permanence des coups et des questions qui s'intercalent. Deux gardes civils montent sur des chaises et commencent à me frapper par le haut. Ils sont de plus en plus agressifs et les coups de bâton sont dignes d'un concours à qui tapera le plus fort. Les coups se situent toujours au niveau

de la tête et du front. Je ne sais depuis combien de temps cela dure, ni qu'elle heure il est. Ils voient que mes jambes ne tiennent plus, ils me laissent me "reposer", de l'eau, et à nouveau les questions, où je traîne, et c'est reparti. Maintenant ils me font effectuer des flexions, debout accroupi, debout... mais lorsque je suis accroupi ils me frappent à la tête et à cause de l'impact du coup je tombe à terre bien que à chaque fois ils me rattrapent avant que je ne tombe entièrement, et à nouveau debout, accroupi... Ils me forcent à effectuer ces flexions jusqu'à ce qu'ils voient que je n'en peux plus. Ils me laissent "récupérer" et me disent que je suis le seul "fils de pute" qui n'a pas parlé et que si je ne leur dit rien cela leur est égal je terminerai comme "le Lasa" qu'ils ont tué. L'un d'eux dit qu'il a passé trois ans en prison pour les meurtres de Lasa et Zabala et que ça lui est bien égal de me tuer ou de m'écorcher vif. Davantage d'eau et c'est reparti. Maintenant ils m'ont assis sur une chaise puisque je ne tiens plus debout et ils me frappent en permanence, les questions ne sont plus aussi continues mais les coups sont constants. Ils m'ont installé sur une chaise avec des accoudoirs pour les bras et je suis sonné je penche d'un côté, de l'autre. Ils ne veulent pas que je m'évanouisse et lorsqu'ils voient que je n'en peux plus, ils se retiennent un peu. L'un d'eux me parle doucement à l'oreille, il me dit de dire n'importe quoi, que j'invente, qu'il a son travail et que j'ai le mien et qu'il me donne 20 ou 30 secondes pour réfléchir ou un moment. Ensuite il revient et je lui dis que je n'ai rien fait, il devient hystérique et m'annonce que désormais je vais le supplier de me tuer. Ils me maintiennent à plusieurs (je ne sais combien) et me frappent plus fort à la tête, ils se fatiguent et ils tournent à tour de rôle. Ils me posent les électrodes et avec une matraque électrique -de celle que l'on voit à la télé- (ou du moins c'est ce que je crois), me l'appliquent sur les parties génitales, sur le pénis sur la partie supérieure des oreilles et derrière les oreilles. Ils m'appliquent également le

ils me frappent en permanence, les questions ne sont plus aussi continues mais les coups sont constants

sac plastique et continuent à me frapper.

Je suis brisé et ils commencent à me menacer en me disant que ma fiancée et mon frère sont en chemin et qu'ils vont leur faire le double de ce qu'ils m'ont fait. Je leur dis que je n'ai rien fait, ni ma copine, ni mon frère. Ils amènent une personne qui dit qu'elle me connaît et qu'elle m'a donné quelque chose. À ce moment-là, ils me menacent de mort si j'ouvre la bouche. De suite la personne s'en va et ils me disent qu'ils ont sa déposition et que maintenant quoique je dise c'est pareille. J'ignore qui était cette personne, peut être l'un d'entre eux.

Les coups pleuvent alors qu'ils me saisissent à plusieurs ils me disent qu'il ont arrêté ma mère et qu'elle est en route vers le barrage hydraulique qu'il y a près de Vitoria. Les coups continuent et je les supplie de laisser ma mère qu'elle n'a jamais rien fait non plus. Ils me disent qu'ils lui font "l'ascenseur" au barrage, les pieds liés et dans l'eau. On entend des appels comme s'ils discutaient avec ceux du barrage, l'un d'eux pousse un cri et tous se taisent. Ils se taisent tous et parlent à voix basse, je ne comprends pas ce qu'ils disent. Ils ne me frappent plus.

Ils m'emmènent en cellule et m'y laissent à peu près une heure. Mon état est abominable, ma tête enfle à une vitesse incroyable et je n'y

vois plus rien. Mes pensées me jouent un mauvais tour, et je crois ce qu'ils ont dit au sujet de ma mère. Ma tête me brûle et la seule chose que je veux c'est sortir de là. Soudain l'un d'eux entre et vois que je me lève du lit. Il me dit que je vais apprendre et me met un coup alors il voit mon visage et me dit de me retourner. Ils se tait et s'en va. Au bout d'un moment un autre vient et me dit également de me retourner, je me retourne, et il me dit de m'allonger sur le lit. Un autre vient et la même chose. Il en a été ainsi jusqu'à ce que six d'entre eux me voient. La tête entière me brûle, je la palpe et elle est exagérément enflée, mes yeux me font mal et j'ai l'impression que ma tête va exploser. L'histoire de ma mère me rendait hystérique et j'ai décidé de me mutiler en me mordant les poignets. J'avais ou plutôt je sentais des marques sur mes poignets et d'abord avec les doigts puis avec les dents je suis parvenu à me mutiler, je ne sais jusqu'à quel point.

Soudain l'un d'eux revient et me dit de l'accompagner, il saisit mes mains par derrière et se rend compte de l'état de mes poignets. Ils m'emmènent à travers des couloirs, me font monter des escaliers et me font entrer dans une pièce. Le médecin légiste est effrayé et me demande ce qu'ils m'ont fait. Le garde civil lui dit au sujet de mes poignets et s'en va. Ils me laissent avec elle, je suis hysté-

ils me disent qu'il ont arrêté ma mère et qu'elle est en route vers le barrage hydraulique qu'il y a près de Vitoria

rique, je ne reconnais pas la voix de cette femme et je ne peux pas la voir. Je palpe les choses et je me souviens de sa mallette que j'ai vu la veille, elle avait une plaque de métal, je la touche et je me rends compte que c'est le même médecin légiste que la veille. Elle m'oblige à m'asseoir et me demande comment je vais, je lui répond que ma tête va exploser. On est le 7 septembre 2001 il est 10H00. Elle demande une voiture en urgence et nous nous dirigeons vers l'hôpital. L'un d'eux conduit, elle est à la place du passager, moi je suis derrière avec deux gardes civils. Ils veulent m'emmener vers un hôpital militaire mais le légiste dit que non qu'on aille à "l'hôpital je ne sais quoi" universitaire, je ne me rappelle pas le nom. En chemin je deviens hystérique et je dis au médecin légiste qu'ils ont tué ma mère et qu'elle téléphone à la maison. Elle m'assure que ce ne peut être vrai et me serre la main fortement durant tout le trajet.

On arrive à l'hôpital, aux urgences, je crois. Ils me font asseoir dans un fauteuil roulant et me soignent les poignets. Le médecin légiste va parler aux médecins et quelqu'un me susurre à l'oreille qu'est ce qu'il m'est arrivé aux mains (je crois que c'est un garde civil) et je lui dit qu'est ce qu'ils m'ont fait aux yeux, il ne dit rien et s'éloigne. Ensuite le médecin légiste revient, elle me dit qu'elle a téléphoné au juge d'instruction et qu'il n'est rien arrivé à ma mère. Elle continue à me tenir la main et à me calmer.

Ils commencent à me faire des examens. Leur plus grande inquiétude c'est qu'ils ne m'aient brisé le crâne ou plutôt que je n'ai pas une fracture du crâne et un traumatisme cérébral. Ils me font passer deux scanners différents de la tête, une IRM (image à résonance magnétique), un TAG, des radiographies de la tête, du cou, du dos et quelques une de la bouche. Il se peut que j'aie oublié un examen. Le médecin légiste s'inquiétait parce qu'ils m'ont fait beaucoup attendre avant de me faire les examens, elle s'est plainte plusieurs fois au personnel de l'hôpital et ces

derniers répondaient que tout le monde est à la même enseigne à l'hôpital et qu'il fallait attendre. Je ne sais combien de temps j'ai passé là mais le légiste me disait que j'allais être hospitalisé dans cet hôpital, qu'elle était en contact avec le juge d'instruction et qu'elle savait ce qu'il s'était passé.

À chaque fois qu'on me faisait un examen, le légiste venait et me disait que je n'ai pas de fracture de la boîte crânienne. La douleur me tuait vif et ils ne voulaient rien me donner jusqu'à ce qu'ils obtiennent les résultats de tous mes examens. Elle continuait à me tenir la main. À mesure que le temps s'écoulait, ils m'ont annoncé que je n'avais pas de fracture crânéocéphalienne et que j'avais un œdème et une contracture musculaire du cou. J'avais toute la tête et le cou enflés. Le médecin légiste m'a dit que j'avais le visage tout bleu et les yeux tout noirs, mais que c'était normal avec un œdème. Ils ont voulu me mettre une minerve mais comme j'avais le cou enflé celles qu'ils avaient là m'étaient inutiles, elles étaient toutes trop petites et il leur a fallu une heure pour en trouver une que je puisse mettre.

À un moment j'ai raconté au médecin légiste ce qu'ils m'avaient fait et quand je lui ai dit pour les électrodes, elle a regardé mon oreille et m'a dit qu'elle était brûlée en haut et que derrière elle était enflée.

Ils m'ont fait une injection et m'ont donné des comprimés et au bout d'un moment je sentais un peu moins la douleur. Ils m'ont fait un bilan complet, toute sorte d'examens de coordination (bouger le bras et avec mon doigt toucher le bout de mon nez, test de réflexe, le petit marteau sur le genou et une très longue liste etc.). Il reste à voir l'ophtalmologiste puisque je ne peux ouvrir les yeux. Léonore (le médecin légiste) revient et elle me dit qu'ils vont me transférer dans une infirmerie pénitentiaire mais qu'en premier on doit retourner au commissariat où je me trouvais précédemment et qu'en suite on me conduirait en prison. La peur qui m'envahit est atroce mais Léonore

me rassure en me disant que le juge d'instruction sait ce qu'il m'arrive et qu'ils ne vont rien me faire et qu'elle restera autant que possible avec moi. Le médecin et le personnel de l'hôpital lui donnent les comprimés et lui disent de m'appliquer de la glace.

Ils m'emmènent au commissariat et me mettent dans la pièce avec le médecin légiste. Elle réclame le meilleur fauteuil qu'ils aient et ils lui en apportent un sans accoudoirs. Je m'assoie dessus. Ils m'apportent de la glace et je me l'applique quelques secondes à chacun des endroits qui me semblent opportuns. Si je l'applique trop longtemps ça me fait mal c'est pour cela que je doit changer constamment. Ils m'apportent un déjeuner alors qu'il est à peu près 18H00. Le déjeuner est constitué de deux yaourts et d'un sandwich. Le légiste s'assoie à côté de moi et me donne à manger le yaourt, le sandwich je ne le mange pas car je ne peux mâcher. Le légiste doit partir au tribunal et me laisse seul pendant deux heures. Durant ce temps, deux gardes civils me surveillent à l'extérieur de la pièce, ils me regardent et rient en permanence. Tour à tour, ils rien de l'apparence de ma figure en même temps qu'ils disent des choses du style que je suis un porc, un monstre et autres insultes du genre. Ils feignent de venir me frapper, mais ne le font pas, ils ne me touchent pas un cheveux tant que je suis dans cette pièce. La douleur persiste et la seule chose qui me calme c'est d'appliquer la glace et de rester tranquille.

Le légiste revient et me dit qu'elle doit voir les autres personnes arrêtées et me laisse seul. Les rires et moqueries continuent. J'entends comment quelqu'un crie qu'il apporte mon dîner et j'entends également comment ils agitent les yaourts et se les boivent alors qu'ils rient. Beaucoup de temps s'écoule et la douleur s'intensifie à nouveau. Je me plains de la douleur et ils envoient quelqu'un chercher le légiste, mais le temps passe et personne ne vient. Soudain l'un d'eux vient avec une ampoule (je le sais à cause du bruit quand il la brise) et il dit que c'est pour moi. Mais je

me méfie, et je n'en bois qu'une petite gorgée et comme ça a un goût bizarre, lorsque j'entends qu'il s'éloigne, je vide le verre entier sur un fauteuil matelassé en toile qui se trouve à ma droite. Je ne sais pas s'il m'observe mais il ne dit rien. Ce médicament est très puissant et le peu que j'ai bu me donne très envie de dormir c'est pourquoi je dois faire un gros effort pour ne pas m'endormir.

Au bout d'une heure approximativement, ils me font monter dans une voiture et commencent à faire "des conneries" alors qu'on se dirige vers je ne sais où. Ils mettent de grands coups d'accélérateur ensuite freinent brusquement, ils déclenchent la sirène et roulent en zig zag. Ils ont mis la musique très fort et s'arrêtent à plusieurs reprises, ceux de devant descendent et font semblant de m'ouvrir la portière, mais ensuite on continue à avancer. Lors d'un zig zag je me vois obligé d'appuyer ma tête contre la vitre pour ne pas me cogner et je remarque qu'il y a un rideau. Ils continuent "à faire les cons" en mettant la première, puis la seconde, puis un grand coup de frein, je ne sais ce qu'ils cherchent à faire mais j'ai assez à éviter de dormir, j'ai la tête qui penche continuellement.

Au bout d'un moment, on s'arrête et le garde civil qui est à côté de moi me demande si je veux parler à la Garde Civile, je lui répond que non et ils me font descendre de la voiture. J'entends des bruits de portes qui s'ouvrent et se ferment continuellement, je crois que je suis dans une prison, mais je me méfie. Ils me prennent en photos deux fois et me prennent les empreintes digitales. Ils me disent quelque chose à l'oreille concernant mes effets personnels et je réponds qu'il manque quelque chose, lui me dit que tout est là. Je suis complètement aveugle et un peu sonné, ils m'emmènent auprès des médecins. Ils m'examinent superficiellement, me posent une ou deux questions et me disent qu'ils vont me mettre avec un "aide", quelqu'un en cellule pour m'aider puisque je ne peux me débrouiller par moi-même et ils me mettent dans une cellule

avec deux lits un lavabo, des toilettes, et une douche. Mon "aide" est un colombien qui m'aide à me coucher, à uriner et à me lever du lit. Ils me donnent davantage de comprimés et je dors quelques heures selon les dires de mon aide. Le matin nous parlons et il me dit que j'ai le visage intégralement enflé, (difforme), avec les yeux noirs et le reste bleu excepté le bout du nez et les lèvres qui ont une couleur normale. Ils me changent "d'aide" et m'en affectent un autre. Il est également colombien et me dit la même chose que le premier, que j'ai le visage difforme, les yeux noirs et le reste du visage bleu. J'apprends que je suis arrivé le 8 septembre 2001 vers 1H00 du matin, que je suis à Soto del Real au sein de la division infirmerie dans la section isolement.

Au bout de deux heures que le second colombien est arrivé, ils m'annoncent que je suis mis au secret et que je ne peux avoir "d'aide". Il est 11H00 du matin le 8 septembre 2001. Désormais je dois tout palper, pour pouvoir aller aux toilettes, au lit ou manger... Durant ces jours je me rends compte de la difficulté d'être aveugle.

Les médecins me prennent la tension, le pouls et la température. Ils me donnent un sachet (Epidifen 600), du nolutil (doliprane) et deux comprimés pour les contractures musculaires. Ils me prennent la tension deux fois par jour, les médicaments trois fois par jour et le soir un autre comprimé pour protéger l'estomac (protecteur gastrique).

Le samedi 8 passe, le dimanche 9 jusqu'à l'après midi où je prend une douche et je commence à y voir quelque chose, au début trouble, mais les heures passent et j'y vois mieux. J'ai le contour des yeux noir, le blanc de l'oeil ensanglanté (rouge) et tout le visage boursoufflé et sombre (bleu comme on m'a dit), le cou et les épaules jusqu'au torse sont également sombre. Je constate que les boursoufflures diminuent, petit à petit, mais se réduisent, bien que la douleur et la sensation que la tête me brûle persistent. Je ne peux pas dormir puisqu'en appuyant la tête sur l'o-

reiller ça me fait mal et je dit au médecin qu'il m'augmente les doses. Je me mets d'accord avec lui pour qu'il me donne 2 nolutil (doliprane) mais il me donne un comprimé vert et blanc qui s'avère trop puissant, à deux reprises j'ai été sur le point de tomber au sol à cause des vertiges et je lui dis que je n'en veux pas davantage et qu'il me donne deux nolutil (doliprane).

Ils me gardent enfermés 24H/24 en cellule d'infirmerie et ils veulent que personne ne me voie puisque l'aspect de mon visage est assez impressionnant selon les dires des auxiliaires qui me voient en me donnant les repas. Je continue à dormir très mal.

Le lundi 10 septembre, un autre médecin légiste du tribunal vient (je ne me souviens pas de son nom mais il a la tête d'un acteur espagnol assez connu, avec des oreilles très prononcées) accompagné d'une dame ou demoiselle qui dit être la greffière du tribunal. Ils me disent qu'ils viennent voir si je suis en état de passer devant le juge d'instruction le lendemain, ils me font un bilan superficiel. Le médecin légiste prend note de mon état, surtout de mon visage et de mon cou et quand je veux lui parler de quelque chose il me dit que ce n'est qu'une petite formalité pour pouvoir passer devant le juge d'instruction. Nous nous accordons à dire que je suis en condition de pouvoir passer, pas en très bonnes conditions, mais j'accepte. Le soir on m'annonce qu'on va me réveiller à 7H00 du matin le lendemain, le 11 septembre 2001.

Ils m'emmènent à la division des arrivants et me donnent le petit déjeuner, et me remettent aux mains de la Garde Civile qui va m'amener au Tribunal de l'Audience Nationale. Je préviens le garde civil qui va menotter que je suis blessé aux poignets et qu'il ne me mette pas les menottes, ce à quoi il me répond que si j'ai un document du médecin je peux y prétendre, je lui dit que non, et il me menotte derrière le dos. Le trajet jusqu'à l'Audience Nationale s'avère difficile car je ne me sens pas

J'ai le contour des yeux noir, le blanc de l'oeil ensanglanté (rouge) et tout le visage bour-soufflé et sombre

encore bien. Une fois là-bas, ils me laissent aux mains de la Police Nationale et l'un d'eux raconte à l'autre qu'ils m'ont fait "le poulpe" (à cause des nombreux coups de bâton que l'on donne au pieuvre) et me mettent en cellule. Au bout d'un moment ils m'en font sortir et m'amènent devant une femme qui dit être la greffière du juge d'instruction, elle me lit mes droits (elle doit me les lire deux fois car je suis un peu sonné pour comprendre tout à la première fois), je désigne Iker Urbina comme avocat et je demande à voir le médecin légiste. Ils me ramènent en cellule et au bout d'un moment m'en sortent pour m'amener devant le médecin légiste, je lui dis que j'ai une douleur nouvelle au niveau du milieu du torse qui s'accroît lorsque je bouge et me laisse sans respiration 3 ou 4 secondes durant. Il en prend note et me fait un examen sommaire. De manière assez détaillée je lui raconte quel genre de torture et de mauvais traitements j'ai subis, mais il me dit que je raconte cela au juge d'instruction. Je lui demande s'il peut me lire ce qu'il a écrit et il me répond que non, mais à contrecoeur il me le relit vite fait. Ils me ramènent en cellule puis au bout d'un certain temps m'amènent auprès du juge d'instruction.

J'effectue le trajet jusqu'au bureau du juge d'instruction avec une veste qui me couvre la tête et m'empêche de voir quoique ce soit.

La déposition commence, je réponds aux questions et nie les accusations. Lorsqu'il me demande si je veux ajouter quelque chose, je lui dit pour les torture et mauvais traitements que j'ai subis et je commence à lui en faire le récit. Au bout d'à peine une minute il m'interrompt pour me dire que cela fait de très nombreuses années qu'il travaille avec la Garde Civile et que beaucoup de monde dit avoir en avoir subis et qu'il ne me croit pas, et puis comme il n'y a pas de déposition policière que ce n'est pas l'endroit approprié pour les dénoncer et que j'aille au tribunal pour déposer une plainte. Je reste perplexe, je regarde la greffière et elle acquiesce d'un geste de la tête, mon avocat commis d'office ne quitte pas mon visage des yeux (elle doit être effrayée par les marques) mais ne dit rien non plus. Il semble que la déposition soit terminée, je passe un test calligraphique et ils me disent que je vais pouvoir rencontrer mon avocat et que les papiers qu'ils me donnent ils vont les remettre également à mon avocat.

Ils me font redescendre au sous-sol, à nouveau avec la tête recouverte par une veste, et me font monter dans un fourgon de la Garde Civile qui me ramène à la prison. Moi je pensais voir mon avocat mais il semble qu'ils ne veulent pas que qui que ce soit puisse voir mon visage.

Une fois à la prison, je leur

dit que je veux téléphoner comme j'en ai le droit puisque la mise au secret a été levée mais ils me répondent que tant que la notification ne leur est pas parvenue je ne peux appeler. Ils me gardent à l'infirmerie et je reste en l'isolement.

L'après-midi mon avocat vient me voir et constate l'état lamentable dans lequel je me trouve. Je retourne à l'infirmerie, et redemande au sujet du téléphone, ils me répondent que demain.

On me sort de l'isolement pour me mettre dans la section homme de l'infirmerie. Le lendemain matin le médecin passe et me dit que tant que les marques n'ont pas disparues je resterai à l'infirmerie. J'ai enlevé la minerve et petit à petit j'arrête de prendre les médicaments à mesure que disparaissent les douleurs, cela avec le consentement du médecin. Le 14 septembre 2001, il me semble que je suis en suffisamment bon état pour qu'ils me transfèrent dans une division ordinaire mais ils ne m'y amèneront pas avant le 18 septembre 2001 que toutes les marques ou presque toutes aient disparu.

Ils me retarderont l'appel téléphonique jusqu'au jeudi 13 septembre 2001 dans l'après-midi.

Maintenant je me trouve dans la division 2 de Soto del Real. Aujourd'hui nous sommes le 20 septembre 2001 j'ai mis autant de temps à écrire ceci parce qu'à chaque fois que je me mettais à écrire ce qu'il s'est passé je devenais très nerveux et il a fallu que j'avance petit à petit.

J'ai oublié de dire que lors des interrogatoires ils m'obligeaient à me tenir nu très longtemps et que les gardes civils qui y participaient, se relayaient constamment.

il m'interrompt pour me dire que cela fait de très nombreuses années qu'il travaille avec la Garde Civile et que beaucoup de monde dit avoir en avoir subis et qu'il ne me croit pas

PROCEDIMIENTO:

**JUZGADO CENTRAL DE INSTRUCCIÓN
 NUMERO UNO
 AUDIENCIA NACIONAL
 MADRID.**

INFORME MEDICO-FORENSE

En Madrid, a siete de septiembre de 2001.

Ante el MAGISTRADO-JUEZ de Instrucción y de mí, el Secretario Judicial, comparece el Médico Forense Doña LEONOR LADRON DE GUEVARA GUERRERO, a quien el referido Sr. Juez hizo saber la obligación que tiene de ser veraz y las penas con que el Código Penal castiga el delito de falso testimonio en causa criminal, le recibió juramento que prestó en legal forma, ofreciendo decir verdad en lo que sepa y se le pregunte, e interrogado convenientemente dijo:

Que en cumplimiento de lo solicitado por S.Sa se ha personado, siendo aproximadamente las 18,45 horas del día 6 del mes en curso, en Dependencias de la Dirección General de la Guardia Civil con el fin de reconocer a UNAI ROMANO IGARTUA de 24 años de edad, identificándose ante el detenido con el carnet profesional expedido por el Ministerio de Justicia.

Como antecedentes médicos de interés refiere: amigdalectomía, apendicectomía, intervenido de una fistula anal (todo ello en la infancia); un accidente de tráfico con heridas en frente (se aprecian cicatrices) y policontusiones y que hace 4 años le diagnosticaron una ligera arritmia por la que sigue revisiones anuales. En el momento actual dice no estar bajo medicación ni control facultativo. No refiere alergias conocidas. Fumador, dice consumir alcohol los fines de semana y no consumir sustancias de abuso.

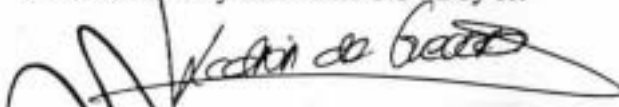
Refiere haber sido detenido de madrugada en su casa, sin violencia y haber sido trasladado a Madrid en un furgón y sin esposar.

Dice no haber dormido y no haber recibido alimento.

No quiere contestar sobre el trato recibido y dice que "me han dado golpes en la cabeza y la tengo como hinchada". Se deja reconocer no apreciándose señales de violencia recientes. TA 10/6,5 con 76 ppm siendo el pulso firme y regular. Resto dentro de los parámetros de la normalidad.

Leída la ratifica y firma ante S.Sª. Doy fe.

Mr.




Premier rapport légiste réalisé à Unai Romano chez la Guardia Civil le 06/09/02

**JUZGADO CENTRAL DE INSTRUCCION N° 1
MADRID**

DILIGENCIAS PREVIAS 342/01

INFORME MÉDICO-FORENSE

En Madrid, a siete de septiembre de 2001.

Ante el ILTMO. SR. MAGISTRADO-JUEZ Central de Instrucción número uno de la Audiencia Nacional y de mí, la Secretario Judicial, comparece el Médico Forense D^a LEONOR LADRON DE GUEVARA Y GUERRERO a quien el referido Sr Magistrado-Juez hizo saber la obligación que tiene de ser veraz y las penas con que el Código Penal castiga el delito de falso testimonio en causa criminal, le recibió juramento que prestó en legal forma e interrogado convenientemente dijo:

Que en cumplimiento de lo solicitado por S.Sa se ha personado en Dependencias de la Dirección General de la Guardia Civil, siendo aproximadamente las 09,45 horas del día de la fecha, con el fin de reconocer a UNAI ROMANO IGARTUA.

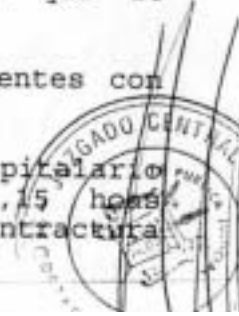
El informado presenta:

- hematoma en anteojos de coloración negruzca con gran edema palpebral
- edema e inflamación a nivel frontal, cigomático y en raíz nasal
- muy ligera equimosis retroauricular bilateral de coloración oscura
- heridas inciso-contusas en ambas muñecas, con marca de dientes

Las lesiones que presenta según refiere son debidas a los golpes sufridos la pasada noche, excepto las de las muñecas que son autolesiones (se mordió ya que le dijeron que su madre estaba muerta).

Las lesiones reseñadas son todas ellas recientes con una data de entre 4 y 8 horas aproximadamente.

Se le traslada inmediatamente a centro hospitalario donde es estudiado, cursando alta a las 15,15 horas aproximadamente, con los diagnosticos de contractura



cervical, traumatismo craneo-encefálico leve con hematoma de partes blandas.

Se adjunta copias de la historia clínica y del parte Judicial.

El detenido no reúne condiciones para su permanencia en calabozo alguno y tampoco, en el momento actual para prestar declaración. Debería quedar bajo observación e ingresado en la Enfermería del Centro penitenciario en caso de no quedar en libertad. Adjunto la historia clínica completa que debiera ser remitida al centro donde quede ingresado el detenido.

M/ Leida, la ratifica y firma ante S.Sa. Doy fe.

Acta de Leida

Jose Garcia





JUZGADO CENTRAL DE INSTRUCCION

NUMERO UNO

AUDIENCIA NACIONAL

MADRID

PROCEDIMIENTO: D. P. 342/01.

INFORME MEDICO FORENSE

En Madrid a 10 de septiembre de 2001

Ante el Magistrado-Juez Instructor, y de mi la Secretaria Judicial, comparece el Médico Forense, en funciones de guardia, D. JUAN M. MONGE PEREZ, quien juramentado en legal forma dijo:

Que en el día de la fecha y acompañado por la Secretaria de este Juzgado me he personado en el centro Penitenciario Madrid-V(Soto del Real), en dependencias de la enfermería, al objeto de reconocer a UNAI ROMANO IGARTUA.

Refiere tener sensación de quemazón en cuero cabelludo, que cuando se toca le duele; dolor en espalda y cuello. No presenta mareos.

Manifiesta que no puede dormir bien, por no poder apoyar correctamente la cara y cabeza sobre la almohada; si toma alimento, ayer se duchó sin ayuda de terceras personas y deambula sin problemas.

Porta collarín cervical. A nivel frontal presenta una contusión evolucionada y con cambios cromáticos que, parece más intensa a nivel derecho, hematomas en ambas órbitas con derrame sanguíneo subconjuntival en ambos ángulos externos de ojos. Cambios cromáticos en cara y cuello, siendo más intenso en hemicara derecha, compatible con la evolución de las contusiones por efecto de la emigración sanguínea por efecto de la gravedad.

En ambas caras ventrales de muñecas presenta una herida en fase de cicatrización, no presentando signos de infección.

Movilidad ocular y de anejos, así como reflejos presentes. Si puede leer y lo hace correctamente en esta exploración. A la palpación superficial de áreas lesionales descritas refiere dolor. Movilidad cervical conservada y limitada(sin forzar) en sus movimientos habituales en un 50% aproximadamente.

Rapport légiste réalisé à la prison de Soto del Real (Madrid) le 10/09/02

- 19 -

Está consciente, orientado en tiempo y espacio, colaborador a la exploración, no alteración del curso ni contenido del pensamiento. Expresa que quiere y está en condiciones de desplazarse para presta declaración judicial.

En la actualidad porta collarín cervical y se le administra:

Adolonta 1-1-1

Nolotil 1-1-1

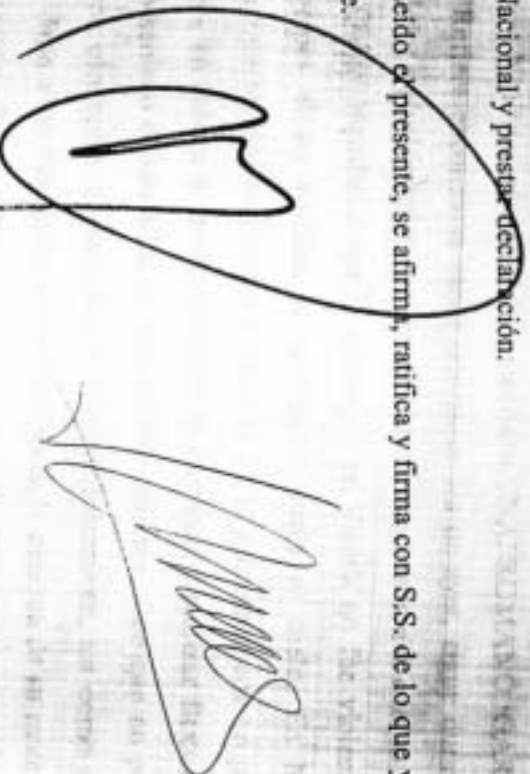
Espirifen200 1-1-1

Ranitidina300 0-0-1.

Está pendiente de consulta y exploración oftalmológica en próximos días.

De todo lo anterior puede concluirse que desde el punto de vista Médico-Legal, no existe inconveniente para que pueda desplazarse, en vehículo ordinario, a la Audiencia Nacional y presta declaración.

Leído el presente, se afirma, ratifica y firma con S.S. de lo que yo, la Secretaria Judicial, doy fe.



NUMERO UNO
**AUDIENCIA NACIONAL
MADRID**

Procedimiento :

INFORME MEDICO FORENSE

En Madrid a 11 de septiembre de 2001

Ante el Magistrado-Juez Instructor, y de mi la Secretaria Judicial, comparece el Médico Forense, en funciones de guardia, D. JUAN M. MONGE PEREZ, quien juramentado en legal forma dijo:

Que siendo las 10.45h. del día de la fecha, me he personado en los calabozos de esta Audiencia Nacional, al objeto de reconocer a UNAI ROMANO IGARTUA.

Refiere encontrarse mejor que en el día de ayer, sigue durmiendo con dificultad, y sentir dolor a nivel inferior de esternón al realizar giros con el cuerpo.

Quiere manifestar que la detención en Vitoria no fue violenta, que tras ella recibió unos golpes en las rodillas, al empujarle contra el suelo. En Madrid después del 1º reconocimiento Médico-Forense y hasta el 2º, le golpearon con un palo o una porra forrada con algo, en cabeza y cuello, mientras le forzaban a realizar flexiones sobre las rodillas y estando sentado en una silla, en esta última posición, dice que no podía defenderse; que le colocaron electrodos en testículos y retroauricularmente, así como que le amenazaron con hacerle daño a sus familiares, sobre todo hacia la persona de su madre, haciéndole creer que estaba muerta. En este 2º reconocimiento la Médico Forense le remitió inmediatamente al hospital.

Las lesiones descritas en el anterior reconocimiento, han disminuido en intensidad, evolucionando favorablemente hacia la curación; a la palpación presenta dolorimiento en región frontal derecha y en occipucio. A nivel genital no presenta lesiones ni marcas retroauriculares. No lesiones en rodillas.

T.A. 130/70, frecuencia cardiaca 78p.m. leve arritmia que le diagnosticaron en reconocimiento laboral como asintomática y que no precisa tratamiento. Está consciente, orientado en tiempo y espacio, discurso coherente. No existiendo inconveniente para que preste declaración.

Deberá seguir con el tratamiento pautado hasta nueva valoración

Leído el presente, se afirma, ratifica y firma con S.S. de lo que yo, la Secretaria Judicial, doy fe.

Juzgado Central de Instrucción nº 1 de la Audiencia Nacional .
diligencias previas 342/01.guardia

ACTA DE DECLARACIÓN.

En la villa de Madrid, martes 11 de septiembre de 2001.

Ante el Ilmo. sr. Magistrado de este juzgado, con mi asistencia y la del Ministerio Fiscal, comparece quien dice ser y acredita llamarse **UNAI ROMANO IGARTUA**, identificado en estas actuaciones, asistido del letrado del turno de oficio, doña María Teresa Ramiro Arcas, colegiada 18257 de Madrid; para la práctica de la declaración de aquél, a quien se instruye de sus derechos constitucionales y más concretamente del que tiene de guardar silencio, no confesarse culpable, y no contestar a las preguntas que se le formulen, excepto el de nombrar abogado de su elección, dada su condición de incomunicado.

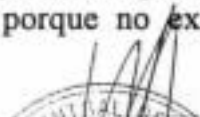
Abierto el acto por el Instructor, es preguntado si está dispuesto a prestar declaración, y manifiesta que sí.

Preguntado si conoce a Juan Carlos Subijana, manifiesta que no. Tampoco conoce a nadie apodado "Champi".

Se le pone de manifiesto la declaración prestada por Subijana ante este juzgado y las imputaciones que vierte contra el detenido relacionadas con labores de captación para la organización terrorista ETA y contactos con miembros de ETA, donde dice que Unai Romano tuvo contactos con miembros de ETA para restablecer el contacto a efectos de una nueva captación. Preguntado por el Instructor si todo esto es cierto, manifiesta que no ha tenido ningún contacto con miembros de ETA. Todo es totalmente falso.

Preguntado por el Ministerio fiscal si conoce a Zigor Bravo, responde que cree saber quién es. Era camarero de un bar. No conoce a José Manuel Cortazar. No sabe quién es Unai López de Ocariz, ni Aitor García Arriaga, ni José Antonio Cortés, ni Susana Achaerandio, ni Joseba Gorosarri.

Preguntado por su actividad laboral, manifiesta que trabaja en la empresa de automoción de Mercedes, en Vitoria. No ha recibido nunca ninguna propuesta de captación para la banda terrorista ETA. Tampoco ha colaborado con la organización ETA. No encuentra explicación para que Subijana haga estas imputaciones contra el declarante porque no existen causas de enemistad entre ambos.



Compte rendu de la déposition auprès le Juge Guillermo Ruiz Polanco le 11/09/02 à la Audiencia Nacional

Preguntado si estaría dispuesto a practicar una diligencia de cuerpo de escritura para contrastarla luego con textos manuscritos hallados en registros domiciliarios en Vitoria, manifiesta que no tiene, en principio, ningún inconveniente en practicar ese cuerpo de escritura.

Preguntado por s. S^a, si pertenece a ETA, manifiesta que no.
Por la defensa no hay preguntas.

El detenido quiere dejar constancia de los malos tratos que ha sufrido ante la Guardia Civil. El momento de la detención fue correcto; el registro en casa de sus padres fue correcto; el primer traslado a dependencias policiales fue correcto hasta que le trajeron a Madrid. El trayecto también fue correcto. En un calabozo empezaron los interrogatorios con unos cuantos golpes en la cabeza con portas o palos. Se lo comentó a la médico forense, y ésta le dijo que no tenía marcas. Le bajaron nuevamente a los calabozos y empezaron a pegarle nuevamente. Le pegaban en la cabeza y cuando estaba "medio groguí" le dejaban recuperarse un rato. Le obligaron a efectuar flexiones verticalmente y le golpeaban cuando estaba abajo. Tampoco dejaban que perdiera el conocimiento. Le sentaban en una silla y se cebaban realmente.

Se le indica que este juzgado no es competente para conocer de esta denuncia, y solamente lo sería si hubiera prestado declaración policial. Al no existir declaración policial en relación con estos hechos, el conocimiento de estos hechos corresponde al Juzgado de Instrucción ordinario de Madrid.

Así se dio por terminado el acto, y leida la presente y hallada conforme se firma por los asistentes y s. S^a, de que doy fe.



